L'ÉCHO de Bénéjacq

au fil du Lagoin

MAI 2021

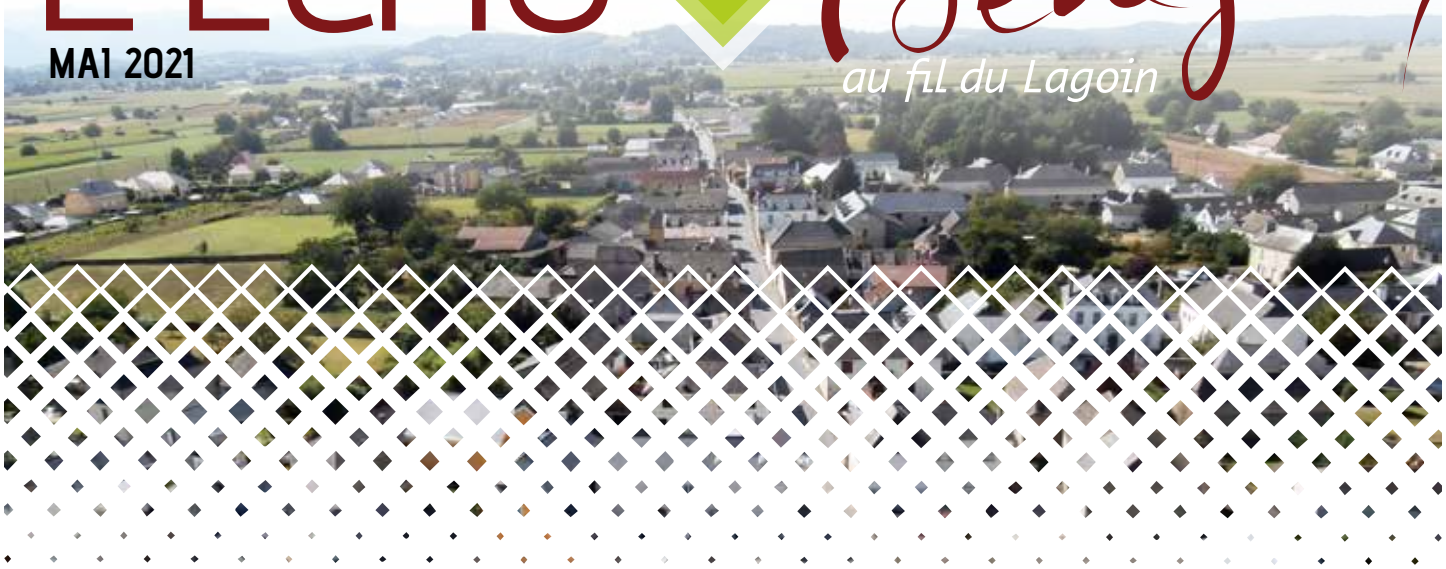

ATELIERS NUMERIQUES

Des ateliers pour apprendre a maitriser les nouvelles technologies

L'utilisation des nouvelles technologies est devenue incontournable pour une grande partie de nos activités quotidiennes, que ce soit pour effectuer des démarches administratives, communiquer, faciliter l'accès à l'information, ou rompre l'isolement. Et pourtant, bon nombre de personnes rencontrent des difficultés avec le numérique.

C'est pourquoi la mairie de Bénéjacq a souhaité mettre en place des ateliers de sensibilisation au numérique, destinés à toute personne désireuse de se former pour devenir plus autonome dans son utilisation du numérique.

Deux sessions viennent de se dérouler, encadrées par un formateur expérimenté de la Fibre 64. Madame la Maire Marie-Ange CAZALA-CROUTZET a eu le plaisir d'accueillir, en mars et en avril, deux groupes de six personnes, par atelier de deux jours. A l'ordre du jour : apprendre à naviguer sur internet, envoyer un mail, communiquer à distance, effectuer des démarches en ligne notamment.

De nouveaux ateliers seront programmés pour cet automne. Nous reviendrons vers vous lorsque les dates seront arrêtées.

Vie du Village & Animations

Bâtiments

Voirie

Environnement et forêt

Affaires scolaires

Communauté de communes CCPN

État civil

Renseignements Utiles

FLASH INFO

Les secteurs éligibles à l'installation de la fibre sont désormais disponibles sur le site thd64.fr.
Vous pouvez consulter la carte du territoire pour vérifier si vot re habitation est reliée au réseau de fibre optique.

http://thd64.fr/carte-deligibilite/

Certains quartiers de Bénéjacq sont déjà connectés depuis début Mai.

Vie du village et Animations

Club Bouliste Bénéjacquois

Après 20 ans passés à la présidence du Club Bouliste Bénéjacquois, Michel Craspay a décidé de quitter ce poste. Lors de la dernière assemblée générale, Madame la Maire, accompagnée de Matthieu Com-Nougué, conseiller municipal, a remercié le président pour le travail accompli durant toutes ces années et pour son dévouement au sein du club. C'est maintenant Nicolas Baillinou, accompagné d'une nouvelle équipe dynamique, qui prend la présidence de l'association comptant aujourd'hui 29 licenciés et 10 membres.

Pour toute demande d'adhésion, appeler le 06 51 13 36 85.

Vous devez être nombreux à vous rappeler de ce célèbre bolide… Il s'agit bien de celui de M. Lagau, notre dernier garde champêtre. Il n'était pas rare de le croiser sur sa mobylette dans les rues de Bénéjacq.

Restée dans les locaux de la commune pendant de nombreuses années, un jeune du village a souhaité mettre sa passion à profit afin de rénover ce qu'on peut considérer comme un élément du patrimoine Bénéjacquois.

Rémi Poutonnet est venu nous présenter au début du mois d'avril son travail, pour le plus grand bonheur de ceux qui se rappellent l'avoir vue rouler.

Budget communal

Le vote du budget est un point important dans la vie d'une commune. Il détermine les travaux à réaliser, destinés à améliorer notre cadre de vie, à entretenir et valoriser notre patrimoine communal.

La bonne gestion menée en 2020, notamment grâce à la maîtrise des coûts et l'analyse des dépenses courantes, a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 230.376€. La section investissement accuse un léger déficit de 6.561€, causé notamment par un dépassement du budget alloué à la construction de la salle des associations.

Ces résultats, cumulés avec les restes à réaliser en dépenses et recettes pour chaque section, permettent de dégager des fonds libres à la fin de l'exercice à hauteur de 857.113€. Ils serviront à financer les projets 2021, sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation.

Compte administratif 2020

Compte tenu des dépenses et recettes réelles réalisées en 2020, le résultat de l'exercice se présente ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	883 559€	Dépenses	569 787€
Recettes	1 113 935€	Recettes	563 226€
Excédent	230 376€	Déficit	6 561€

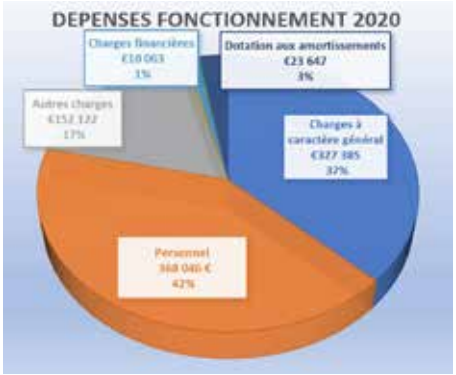

Budget communal

BUDGET 2021

Le budget proposé au vote du Conseil Municipal du 7 avril est le résultat du travail effectué par chaque commission municipale et synthétisé par la Commission Finances.

Le budget communal 2021 s'articule autour de 3 axes principaux :

Poursuite des travaux de voirie, avec notamment la réfection des chaussées au Chemin des Arroutis, Rue Sully, Chemin Darré Lacaze, Rue des Bruyères et le chemin menant au bois une fois que les travaux photovoltaïques seront achevés ;

1ère phase des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au groupe scolaire Michel Verdier ;

Entretien et maintenance de l'éclairage public.

Divers travaux d'entretien courant sont également au programme, comme : réparation d'une partie de la toiture de la mairie ainsi qu'au local des chasseurs (anciens abattoirs), entretien du local associatif de la pétanque, peinture et rénovation du mur du fronton et des croix du village, transformation de la salle du B.O attenante à la mairie en espace informatique pour nos administrés, ajout d'un colombarium au cimetière, mise à niveau du réseau informatique et installation d'une vidéo surveillance au groupe scolaire Michel Verdier, finalisation de l'installation de la salle des associations au stade (vidéo surveillance, signalétique, équipement intérieur), remplacement du tracteur du service technique, reconduction de travail d'été pour les jeunes , organisation d'ateliers 1ers secours/gestes qui sauvent, poursuite des ateliers de découverte du numérique, poursuite du fleurissement du village.

Section de fonctionnement 2021

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	375 120€	Produits des services	81 840€
Charges de Personnel	387 420€	Impôts et taxes	774 380€
Autres charges de gestion courante	189 768€	Dotations et participations	176 804€
Atténuation de produits	2 000€	Autres (locations, etc.)	17 075€
Charges financières	13 500€	Atténuation charges	5 000€
Charges exceptionnelles	571 893€	Produits exceptionnels	525€
Dotation aux amortissements	15 035€	Excédent reporté	857 112€
Dépenses imprévues	28 000€		
Prélèvement pour investissements	330 000€		
TOTAL des dépenses de fonctionnement	**1 912 736€**	**TOTAL des recettes de fonctionnement**	**1 912 736€**

Section d'investissement 2021

DEPENSES		RECETTES	
Voirie	240 155€	Excédent reporté	256 716€
Extension des réseaux	8 500€	Transfert entre section	330 000€
Travaux forêt communale	30 013€	Remboursement TVA	65 000€
Acquisition matérielle et mobilier	26 366€	Dotations et subventions	16 996€
P L U	11 436€	Taxes d'aménagement	25 000€
Travaux restauration mairie	29 397€	Produits de cessions	12 450€
Matériel technique	48 200€	Amortissement des immobilisations	15 035€
Bâtiments communaux	49 448€		
Restauration Groupe scolaire Verdier	104 000€		
Aménagement cimetière	9 677€		
Eclairage public	89 000€		
Remboursement emprunts	48 170€		
Opérations diverses	26 815€		
TOTAL des dépenses d'investissement	**721 177€**	**TOTAL des recettes d'investissement**	**721 177€**

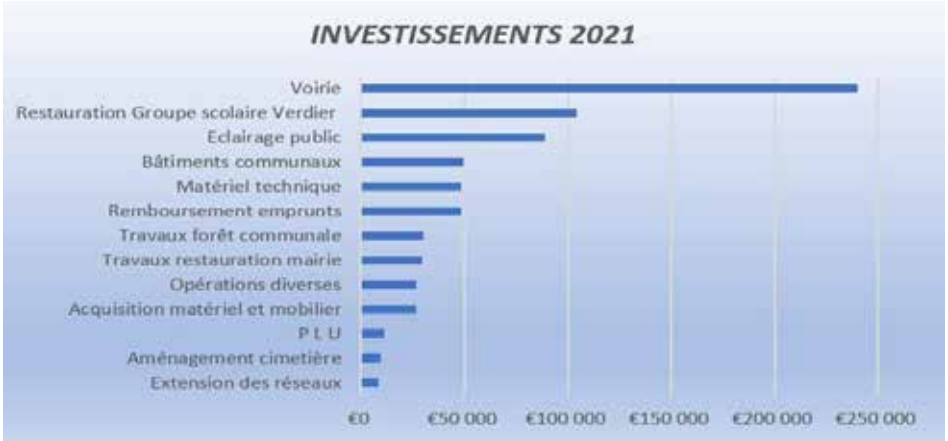

TAXES LOCALES **Fiscalité 2021 : taux communal de foncier bâti**

À compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). De même, la base d'imposition de TFPB et de CFE (Cotisations Foncières Entreprises) des établissements industriels est réduite de moitié. Alors, un coefficient correcteur d'équilibrage mis en œuvre par l'état va permettre de compenser la perte pour la commune.

Pour conclure, le taux communal de référence TFPB 2021 devient le taux départemental TFPB 2020 (13.47%) qui s'additionne au taux communal 2020 (16,19%).

Cette compensation permet de garder un équilibre fiscal pour la commune. De ce fait, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2020 : la taxe foncière sur le bâti pour 2021 est à 29,66% et la taxe foncière sur le non bâti à 45,72%.

Bâtiments et voirie Année 2021

Signature d'une convention avec le Syndicat D'Energie des Pyrénées Atlantiques

Mme Aruebo et M. Roche (Conseillers SDEPA) accompagnés de Mme Darets, Adjointe à la Maire.

Convention Conseil en Energie Partagée :

La mairie a signé une convention destinée à améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments, installations et éclairage public. Un premier diagnostic de nos **dépenses énergétiques** (gaz et électricité) a été effectué par une technicienne du SDEPA sur l'ensemble de nos bâtiments et installations. Ce diagnostic va nous permettre de définir les priorités en termes de travaux d'amélioration. Le SDEPA nous accompagnera dans la mise en œuvre de solutions innovantes dans les futurs chantiers.

Diagnostic de l'état de l'éclairage public en vue de moderniser les équipements dans les années futures:

Le SDEPA va également procéder à un diagnostic sur la **vétusté de l'éclairage public**. Certains lampadaires ont plus de 30 ans, avec des ampoules qui ne seront bientôt plus commercialisées.Là aussi, ce diagnostic permettra de lancer une opération de renouvellement global de l'éclairage public, à partir de 2022.

Extinction des lumières en milieu de nuit, bon pour la planète … et notre portefeuille.

Comme de nombreux villages avant nous, le conseil municipal réfléchit à éteindre l'éclairage public dans le village en milieu de nuit.

Cette action vise à la fois à réduire nos dépenses d'énergie, et à améliorer l'impact environnemental de l'éclairage nocturne de plus en plus présent.

Le SDEPA, nous a confirmé la faisabilité technique de cette opération, qui devrait voir le jour dans les mois à venir.

Voirie 2021

Dans les prochaines semaines, des travaux de voirie vont être réalisés sur la commune. Une réfection du revêtement du chemin des Arroutis sera effectuée. Dans le même temps, des travaux sur le chemin Darré-Lacaze vont démarrer, avec une amélioration du revêtement, ainsi qu'une mise en sécurité du croisement avec la rue Bellevue.

Plateforme de Rénovation Energétique

La Communauté de Communes du Pays de Nay, en collaboration avec SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre, a mis en place une **Plateforme de la Rénovation Energétique** pour vous accompagner dans votre projet de rénovation de construction.

Ce service public d'informations vous permet de bénéficier de **conseils gratuits et indépendants** pour la maîtrise de l'énergie dans le logement (isolation, chauffage, production d'eau chaude, énergies renouvelables, aides financières, etc…). :

Informations techniques, financières, juridiques et sociales,

Conseil personnalisé aux ménages lors d'un entretien,

Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale, dont une visite sur site.

Pour plus d'information, contactez le : 05.59.14.60.64

http://www.paysdenay.fr/vivre/2012-09-18-17-43-12/transition-energetique-et-pcaet#.YGSpO0gzai5

http://eco-renov.soliha.fr/

Affaires scolaires

La classe de CP / CE1 de Mme Parquet a suivi quotidiennement depuis le 8 novembre 2020 les aventures des skippers du Vendée Globe (départ et arrivée aux Sables d'Olonne); voici leur récit de leur expérience:

"Nous avons ainsi voyagé autour du monde durant 3 mois et nous nous sommes familiarisés avec le vocabulaire nautique. Ce projet nous a permis d'aborder de nombreuses notions géographiques, mathématiques, et lexicales.

Pour cette initiation, nous avons suivi les différents blogs des navigateurs, dont certains, très détaillés sur leur mode de vie durant ce périple, et spécialement dédiés aux enfants.

Nous avons ainsi abordé de nombreux thèmes comme la nutrition, la sécurité et les sauvetages en mer, la réparation

d'un bateau, la pollution des mers et des océans, les paysages marins, la faune et la flore marines, les moyens de communication, la poésie, le chant...

C'était un projet culturel riche, également, en émotions puisque cette course se déroulait exclusivement en solitaire pour les participants.

A la fin, chaque élève a créé son monocoque et nous attendons tous avec impatience la prochaine édition qui aura lieu dans 4 ans."

La Municipalité a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui fait partie du plan de relance de l'État pour la continuité pédagogique.

Cette demande a été faite en identifiant les besoins et les attentes du corps enseignant. La priorité a été mise sur l'équipement mutualisé avec la possibilité d'obtenir un matériel plus professionnel pour une meilleure connexion et « une classe mobile » qui pourra être utilisée de manière optimale par les différentes classes avec un planning d'utilisation.

Les « classes mobiles » sont des meubles roulants pouvant accueillir plusieurs ordinateurs simultanément en permettant leur transport d'une salle à une autre sans grande difficulté. De plus, ces appareils de stockage nomades servent également à recharger et à coordonner vos appareils.

De plus, une demande d'aide sur les ressources a pu être faite en parallèle : différents logiciels pour accompagner les enfants seront choisis par les enseignants selon le montant de ce soutien par l'état.

Informations diverses

Les artisans et commerçants souhaitant être référencés sur le site de la mairie, www.benejacq.fr, peuvent se rapprocher de la mairie en apportant une carte de visite ou leurs coordonnées.

Bénéjacq est une commune qui attire de plus en plus de personnes pour venir s'y installer et la demande de logements ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi nous invitons les personnes qui auraient un bien à louer sur la commune à se faire connaître en mairie. Un registre sera tenu afin d'informer les personnes intéressées.

De même, les personnes souhaitant vendre un bien immobilier ou un terrain sont invitées à le signaler en mairie afin que nous puissions référencer les offres de vente sur la commune.

Merci de votre contribution.

Les réseaux de Fibre optique sont en phase d'installation dans les rues depuis plusieurs mois déjà, principalement en aérien sur le réseau de poteaux « PTT » existant. Au-dessus des câbles cuivre seront donc posés les nouveaux câbles en fibre optique.

Desservis par le réseau Fibre optique, des Points de Branchement Optique (PBO) seront posés; chaque PBO desservira entre 2 et 10 maisons.

Une fois tous ces PBO installés, le déploiement de la Fibre Optique par THD64 prend fin ; une période de latence de 3 mois, imposée par l'ARCEP (par la loi, pour permettre la concurrence des offres), permettra aux opérateurs Fibre Optique (SFR et Orange actuellement, en attendant Bouygues et Free prochainement) de prendre contacts avec les usagers (les habitants ou les entreprises/commerçants), maison par maison et bâtiment par bâtiment, pour leur proposer leurs services et abonnements. Une fois qu'un usager aura souscrit à une offre, l'opérateur choisi réalisera le raccordement entre le PBO et l'habitation.

L'année 2022, au plus tard 2023, est annoncée comme date à laquelle les usagers pourront profiter de la Fibre Optique !!

La Fibre 64 a également publié une fiche pratique sur l'élagage nécessaire par chaque propriétaire riverain d'un poteau de ligne électrique- téléphonique et aussi pour le câble de la fibre optique. Vous retrouverez cette fiche pratique en Mairie, sur le site internet ainsi que Panneau Pocket.

Un peu d'Histoire...

Jean-Albert Trouilhet a souhaité solliciter les Bénéjacquois pour l'aider dans un travail de mémoire qu'il a entrepris.

Nous avons ici quelques photos de l'époque concernée. Les reconnaissez-vous, nos valeureux soldats, heureux de se retrouver après la débâcle de 1940, et nos intrépides maquisards ? Savez-vous où ils sont ? A quelle période ? Détiendriez-vous des éléments qui pourraient étoffer ses recherches ?

"Chers compatriotes,

La période de la Seconde Guerre Mondiale est primordiale pour expliquer les événements dramatiques qui ont frappé une très vieille famille de Capbis.

Elle avait de solides attaches à Bénéjacq.

Des hommes ont écrit l'histoire qu'il nous faut connaître.

Pour se souvenir et leur rendre hommage, nous devons les reconnaître.

Reconnaissez-vous quelques visages sur les photos proposées, détenez-vous d'autres photos sur cette époque 1939-1945, conservez-vous des mémoires, des souvenirs, des écrits ?

Je recherche également les albums des photos de classe des années 1928 à 1936 de l'École Notre-Dame de Bétharram dont les archives ont par ailleurs livré des trésors. Les posséderiez-vous ?

Un livre va sortir prochainement.

Je vous invite à me joindre à l'adresse : ja.gascon64@gmail.com , ou bien à contacter la Mairie de Bénéjacq

Avec tous mes remerciements,

Cordiales salutations.

Jean-Albert Trouilhet "

Un peu d'Histoire...

Renseignements utiles

COLLECTE DES DÉCHETS

Déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers se fait le mardi à Bénéjacq.
Utilisation du conteneur au couvercle vert.

Tri sélectif

La collecte du tri sélectif toutes les 2 semaines, le mercredi des semaines paires
Utilisation du conteneur au couvercle jaune.
Les usagers sont priés de sortir les conteneurs la veille au soir et de les rentrer après le ramassage et ne de ne pas les laisser sur la rue.

Collecte du verre

Les bouteilles et récipients en verre doivent être déposés dans l'un des points de collecte répartis dans le village. Lorsqu'un conteneur de verre est plein, prière de ne pas laisser vos bouteilles à côté, veuillez chercher un autre conteneur qui pourra accueillir vos verres. Les conteneurs sont situés dans les lieux suivants :
- Place de la Bacoue
- Place de la République
- Stade
- Centre Commerçant (Impasse de la Fontaine)
- Carrefour de la route de Coarraze
- Rue du Gabizos près de l'ancien Abattoir

Tout dépôt sauvage de détritus de quelque nature que ce soit est interdit aux abords des conteneurs à verre.
Les contrevenants s'exposent à des poursuites.

ENVIRONNEMENT

Extrait du reglement sanitaire départemental (Arrêté préfectoral publié le 5 janvier 1995)

- Tout dépôt sauvage de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères, sont interdits.
- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de toute autre forme de déchet est également interdit.
- Pour empêcher la végétation d'empiéter sur le domaine public, les propriétaires sont tenus d'entretenir et d'élaguer leurs haies, arbres ou arbustes.
- L'entretien des berges du Lagoin et du Badet est à la charge des riverains.

NUISANCES SONORES

Par mesure de respect du voisinage, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (par exemple : tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies) ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants :

- Les jours ouvrables :

de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30.

- Les samedis :

de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

- Les dimanches et jours fériés : de 10 heures à 12 heures

Horaires de la déchetterie

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Coarraze

Du 1er octobre au 31 mars : Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Du 1er avril au 30 septembre : Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15 h à 19h

Conditions d'accès

L'accès, limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule carrossable de hauteur inférieure ou égale à 2,25 mètres et PTAC inférieur à 3,5T (fourgonnette), est réservé à la population des communes suivantes : ANGAIS, ARROS DE NAY, BAUDREIX, BENEJACQ, BEUSTE, BOEIL-BEZING, BORDERES, BOURDETTES, COARRAZE, LAGOS, MIREPEIX, NAY, SAINT-ABIT et SAINT-VINCENT.

Bénéjacq
au fil du Lagoin

Horaires d'ouverture de la mairie

La Mairie est ouverte au public le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H et 14H à 18H.
Le mardi de 8H30 à 12H
Elle est fermée le samedi, toute la journée.

Téléphone : 05 59 61 01 56 - Télécopie : 05 59 13 93 49
Adresse e-mail : mairie@benejacq.fr
www.benejacq.fr

Conception et impression GB impression - Coarraze - 05 59 61 14 34